

AVIS PUBLIC DE MOBILITÉ TRANSNATIONALE INVITRA JEUNES

Annexe 2 – Acte unilatéral

Objet : AVIS PUBLIC DE MOBILITÉ TRANSNATIONALE INVITRA JEUNES

Le soussigné

Prénom	Nom	N° sécurité sociale	Date de Naissance	Lieu de Naissance

Adresse email	Téléphone	PEC (courrier certifié) éventuel

RÉSIDENT À

PAYS	VILLE	RUE OU PLACE	NUMÉRO	CODE POSTAL

DOMICILIÉ (remplir uniquement si différent du lieu de résidence)

PAYS	VILLE	RUE OU PLACE	NUMÉRO	CODE POSTAL

ATTENDU QUE

Eu égard à L'AVIS PUBLIC DE MOBILITÉ TRANSNATIONALE INVITRA JEUNES

Etant informé :

que cette intervention est financée dans le cadre du programme Marittimo transfrontalier et qu'elle est donc soumise aux réglementations européennes de référence, y compris les obligations de déclaration des dépenses et les méthodes de documentation de celles-ci ;

qu'avec la présentation de la candidature, il entend contribuer à l'attribution d'une bourse de mobilité.

**FORMARSI PER CRESCERE | SE FORMER POUR GRANDIR**

**DÉCLARE**

- ✓ être conscient de la responsabilité pénale à laquelle il peut être exposé pour déclarations trompeuses, faux en actes et utilisation de faux actes, comme l'exige l'art. 76 du décret présidentiel no. 445/2000
- ✓ prendre connaissance de toutes les contraintes et obligations imposées au bénéficiaire visé dans le présent avis, y compris les conditions et modalités de décaissement de la bourse de mobilité professionnelle et les accepter intégralement et sans conditions d'aucune sorte;
- ✓ savoir que, dans le cas où les documents demandés ne sont pas envoyés ou ne répondent pas aux exigences requises, la partie responsable est en droit de déclarer la déchéance de la prestation et la récupération éventuelle des sommes indûment perçues en utilisant les outils, également obligatoire par nature, prévu par le système juridique;

**S'ENGAGE si la bourse de mobilité est attribuée**

A communiquer dans les 10 jours suivant la réception de la communication de mission provisoire, son acceptation définitive par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier certifié à l'entité responsable ou message électronique avec demande d'accusé de réception, et qu'en cas de non-acceptation, la bourse sera considérée comme annulée.

En cas d'acceptation définitive, le candidat s'engage donc:

- ✓ assister au stage selon les dispositions de la convention et du projet de formation qui seront élaborés par le promoteur conformément à la législation nationale / régionale en vigueur;
- ✓ se conformer aux modalités de décaissement de la Bourse indiquées dans l'avis public;
- ✓ fournir toute la documentation démontrant l'activité réalisée pendant la mobilité.

LIEU ET DATE	
SIGNATURE	